



Nouvelle-Aquitaine Plein soleil sur le photovoltaïque

Dans l'éventail des énergies renouvelables que la loi relative à la transition énergétique invite à développer, le solaire connaît une embellie. Évolution de la technologie et nouveaux usages tournés vers l'autoconsommation composent les principaux éléments d'un cocktail gagnant.

« **A** PRÈS les révolutions industrielle et de la communication, nous assistons aujourd'hui à celle de l'énergie. Comme toute évolution, le solaire a d'abord pu paraître ridicule, puis dangereux, il est désormais considéré comme une évidence », résume Rémi Cazamajour en reprenant la formule du biologiste Idriss J. Aberkane, lui-même inspiré par Arthur Schopenhauer. Le directeur du groupe Inélia, installé à Lormont et spécialisé dans l'intégration du solaire dans le bâtiment, nourrit depuis 8 ans une foi sans faille dans le développement de ce volet des énergies durables. Et sa confiance porte ses fruits puisque son entreprise a vu son chiffre d'affaires progresser de 3 à 4 millions d'euros au cours de la dernière année. Si la part des énergies renouvelables est évaluée à 18 % dans la production d'électricité en Nouvelle-Aquitaine, la route est encore longue pour atteindre les 40 % fixés d'ici 2030 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Mais, en quelques années, la technologie a évolué : les panneaux photovoltaïques sont aujourd'hui plus résistants, quatre fois plus productifs que les versions traditionnelles et moins coûteux. L'option séduit de plus en plus, aussi bien en agriculture, que dans la distribution ou l'industrie. En Aquitaine où Sysolia, le cluster des systèmes solaires industriels a été créé en 2011, les initiatives se multiplient et les grands groupes sont sur le pont. Le leader landais de

l'agroalimentaire Maisadour relance son partenariat avec ENGIE-Inéo pour construire dans les 3 ans à venir 200 hangars pour une production globale de 20 MW. Les agriculteurs ont ainsi la possibilité de disposer d'un espace de stockage de 600 m² pour 5 % à 10 % de son prix, en signant un bail de 35 ans avec le groupe de génie électrique qui réutilise l'énergie produite.

La solution de l'autoconsommation

Depuis le moratoire de décembre 2010 et la baisse du prix de rachat par EDF de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques, la filière a retrouvé des couleurs en se tournant progressivement vers l'autoconsommation. Ce concept de produire soi-même



Panneaux solaires installés sur le parking du Centre Leclerc à Langon

l'énergie dédiée à ses propres besoins a été fortement soutenu par des appels à projets de la Région qui participe à leur financement à hauteur de 15 % à 30 %. La grande distribution est devenue une grande consommatrice de la solution. « Bien sûr, le solaire ne répond pas à la totalité de leurs besoins mais s'intègre dans un mix énergétique », précise Rémi Cazamajour. Les centres

commerciaux Leclerc de Mios et Langon ont ainsi équipé leurs parkings en ombrières solaires. Celui de Grand Pineuilh vient à son tour d'inaugurer la plus grande installation de ce type en Nouvelle-Aquitaine, avec 3 500 m² de surface couverte, intégrant des services complémentaires d'éclairages et de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Résultat : une puissance de 500 kWc pour une production d'électricité attendue de 570 MWh, auto-consommée à 99 %, une facture d'achat d'électricité réduite de 13 % et une économie de 27 tonnes de CO2 par an.

L'avènement des systèmes hybrides

Les caves coopératives, les chais viticoles, les sites industriels et tertiaires se laissent à leur tour séduire, tout comme les collectivités labellisées Tepos (Territoires à énergie positive). « La transition énergétique passe par les territoires, en partant de petits projets qui font des émules », souligne Sébastien

« Energies du futur » à Marmande

L'association régionale Aquitaine Cap Métiers organise (sur réservation au 05 57 81 58 71) jusqu'au 14 décembre une exposition « Energies du futur » au Lycée Val de Garonne à Marmande. L'animation des visites est assurée par la Mission Locale, Pôle Emploi et Garonne Expansion. Cette expo permet en 2 heures de découvrir les métiers d'un secteur présent en Aquitaine à travers les gestes professionnels. Elle s'appuie sur les activités dérivées des principales énergies (eau, soleil, vent) mais elle ouvre aussi sur d'autres pratiques comme la biomasse ou encore la fabrication de biocarburants à partir de micro algues. Elle repose sur des ateliers pratiques conçus autour des métiers de la production, de la recherche / développement, de la maintenance métiers que l'on retrouve dans d'autres secteurs d'activités que celui des énergies renouvelables et métiers qui correspondent à différents niveaux de formation. Le but n'est pas de faire une présentation exhaustive des métiers mais de donner l'envie au visiteur de se documenter pour aller plus loin dans sa recherche. Pour clôturer l'exposition, le film « Demain » sera diffusé gratuitement le 8 décembre à 19 h au cinéma théâtre de Miramont-de-Guyenne (sur réservation : ma.bacou@garonne-expansion.fr). Un débat suivra.



Ackerman, directeur de Base. Cette entreprise de Canéjan a mis au point un dispositif hybride utilisant la technologie « photovoltaïque-thermique » (PVT), qui améliore jusqu'à 30 % la production d'électricité tout en récupérant la chaleur pour produire de l'air chaud. Un système de séchage sur lequel Base ambitionne de devenir le leader européen dans la production de céréales, le bois

énergie ou l'industrie. Alors que son chiffre d'affaires de 2 millions d'euros, a doublé en 2016, elle multiplie les études de projets sur son site pilote du Barp. Parmi les réalisations, un séchoir bois énergie pour Labat Assainissement Vidange, spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets à Aire-sur-l'Adour, un système destiné à répondre aux besoins de chauffage et

d'électricité des 1 800 m² de l'Elnath, le cinquième bâtiment de la Cité de la Photonique de Pessac...

« Un marché mature »

« Quand le prix de l'électricité augmente en moyenne de 8 % par an, les prix de plus en plus attractifs sur le photovoltaïque justifient l'installation. L'autoconsommation permet non seulement l'indépendance énergétique, mais elle constitue aussi un excellent placement avec un rendement, jusqu'à 1 500 euros par an d'économies d'énergie

pour un investissement de 10 000 euros. C'est un marché mature et d'autant plus sûr que la profession est aujourd'hui réglementée par des labels incontournables », affirme-t-il. La prochaine étape, déjà en cours d'élaboration, sera de développer les systèmes de stockage de l'énergie et... d'accepter de changer nos habitudes. « Il faudra que de nouveaux usages se mettent en place et que chacun évite, par exemple, de lancer sa machine à laver au moment du pic de consommation de 18 h en plein mois de décembre... », prévient Rémi Cazamajour.

Nelly BETAILLE

Les enjeux de la transition énergétique

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, s'est fixé pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à l'objectif européen de baisse de 40 % en 2030 (par rapport à la référence 1990) et de diminuer de 30 % notre consommation d'énergies fossiles. Pour y parvenir, la part des énergies renouvelables doit notamment être portée à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie et à 40 % de la production d'électricité.

Appel à projets régional

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 % dans les entreprises à l'horizon 2020, en agissant principalement sur les procédés industriels. Parmi ses différents appels à projets, celui qui concerne le photovoltaïque vise à promouvoir un nouveau modèle de développement pour les projets solaires photovoltaïques basés principalement sur l'autoconsommation et le stockage.
<http://les-aides.laregion-alpc.fr>

Les territoires en action

Dans les Landes, 50 % de la population réside dans un territoire à énergie positive pour la croissance verte. 6 Communautés de communes sont aujourd'hui labellisées Tepos dans le cadre de l'appel à projet du ministère de l'Environnement : la Haute Lande, Maremne Adour Côte Sud, Mimizan, les Landes d'Armagnac, Mont-de-Marsan, et le Grand Dax. Elles bénéficient d'un soutien financier de l'État de 4 millions d'euros pour mettre en œuvre un programme d'actions répondant à un nouveau modèle de développement plus sobre et plus économe, notamment par des projets coopératifs de production d'énergies renouvelables.